

Frais de photocopies

pour l'année scolaire 2024-2025

Madame, monsieur, chers parents,

Dans le cadre de la scolarité de votre enfant, nous vous informons que des frais de photocopies sont nécessaires pour couvrir les documents pédagogiques utilisés tout au long de l'année.

Pour notre école, nous vous demandons une participation de 70€ par enfant. À partir du deuxième enfant inscrit, une réduction est appliquée, portant les frais à 50€ par enfant supplémentaire.

Ces frais de photocopies doivent être réglés pour le 04 octobre maximum. Nous vous prions de bien vouloir verser la somme correspondante sur le compte de l'école BE47 7320 6866 9280. Lors du versement, merci d'indiquer la mention suivante : « Frais de photocopies - NOM Prénom de l'élève - Classe ».

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

CONTACTS DE L'ÉCOLE :

Adresse : Au Village, 1
6717 Tontelange (Attart)

Téléphone : +32 489 26 15 15
+32 63 41 14 88

Email : ecolesecondaireattert@gmail.com



esvattert



Ecole secondaire de la Vallée de l'Attart